

Qui sommes-nous ?



Association à but non lucratif, elle fédère tous les acteurs, dans un lieu de dialogue ouvert et au service d'une vision d'avenir commune et ambitieuse.

L'interprofession œuvre au développement de la filière Forêt Bois Papier régionale pour une gestion durable de la forêt et des ressources en bois, pour la promotion des métiers et du matériau bois.

Ses valeurs sont l'union, le respect de la pluralité des territoires, la proximité, la prise en compte des besoins de la filière et des attentes sociétales et le dynamisme tourné vers l'avenir.

FIBOIS NOUVELLE-AQUITAINE est l'interprofession de la filière Forêt Bois Papier de la région Nouvelle-Aquitaine.

FIBOIS Nouvelle-Aquitaine est soutenue financièrement par :



Et membre de FIBOIS France, le réseau des 12 interprofessions régionales



1 M³ DE BOIS stocke environ 1 tonne de CO₂

Les écosystèmes forestiers français séquestrent environ 88 M. de tonnes de CO₂ chaque année.

Pour en savoir +



Le site internet de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine www.fibois-na.fr



Le SAV de la forêt, l'espace de dialogue entre la forêt et les usagers



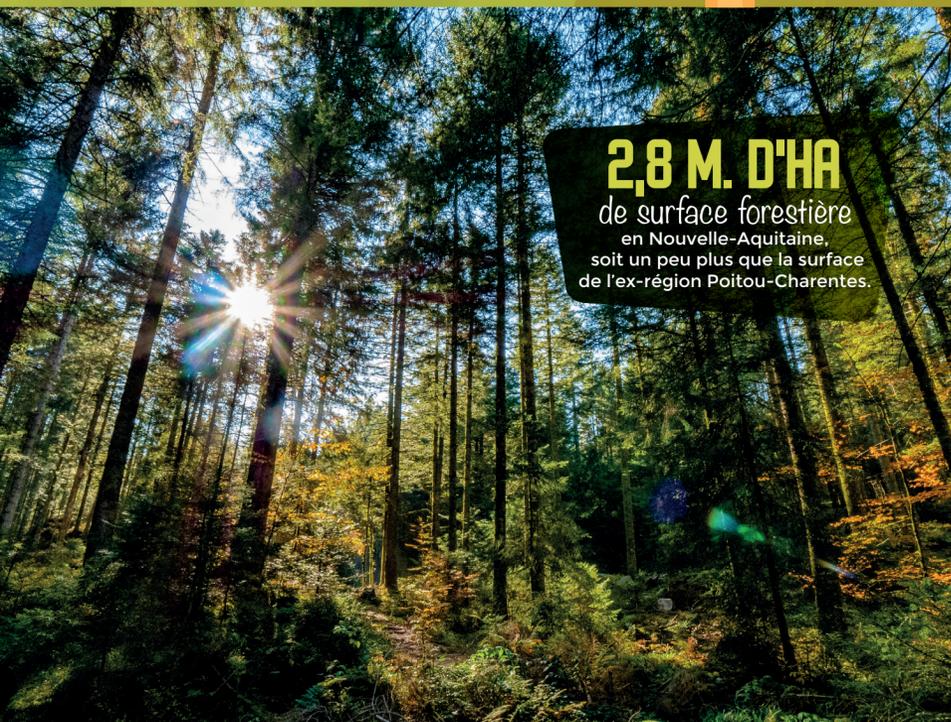
www.savdelaforet.fr



Connaitre et expliquer la forêt de Nouvelle-Aquitaine



Révélon notre FORÊT



2,8 M. D'HA de surface forestière en Nouvelle-Aquitaine, soit un peu plus que la surface de l'ex-région Poitou-Charentes.

Ce qu'il faut retenir

En Nouvelle-Aquitaine la gestion forestière et la récolte de bois en forêt...

... sont effectuées par des professionnels passionnés, responsables et experts dans leur domaine

... sont régies par une réglementation stricte qui encadre les interventions (surface des coupes, taux de prélèvement, obligation de renouvellement des peuplements, respect des milieux fragiles...)

... permettent de lutter contre le changement climatique en stockant du carbone et en produisant 60% des énergies renouvelables régionales

... alimentent l'ensemble de la filière forêt-bois-papier régionale et génèrent ainsi plus de 58 900 emplois salariés directs

... fournissent un MATÉRIAU local, biosourcé, renouvelable et apprécié de tous : le bois

En Nouvelle-Aquitaine, la récolte est destinée à :

+/- 50% au bois d'œuvre +/- 40% au bois d'industrie +/- 10% au bois énergie



La filière régionale Forêt Bois Papier représente 58 900 EMPLOIS

salariés directs, ce qui en fait le 3^e secteur industriel de la région.



Sources

IGN - L'Institut national de l'information géographique et forestière : inventaire-forestier.ign.fr

« Le Mémento - Inventaire forestier », édition 2019
« Panorama régional Nouvelle-Aquitaine », édition 2019
« Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique », INRA et IGN, juin 2017

Cap Métiers : www.cap-metiers.fr/les-publications
« L'emploi industriel en Nouvelle-Aquitaine », février 2019

PEFC France : www.pefc-france.org/chiffres-cles
Les « statistiques PEFC France », 31 décembre 2020

DREAL Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
Stratégie de l'Etat pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, novembre 2019

DRAAF Nouvelle-Aquitaine : draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
Agreste - Mémento de la filière forêt-bois Nouvelle-Aquitaine, mai 2020

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : agriculture.gouv.fr
Statistiques annuelles sur les ventes de graines et plants forestiers, Campagne 2018-2019

Conseil départemental de la Dordogne : Vrai / Faux de la filière Forêt Bois de Dordogne

Les forêts régionales sont peuplées à

62 % de feuillus



FOCUS

Réglementations & Certifications

Pour garantir les bonnes pratiques en forêt et le respect de l'environnement, il existe un cadre précis et des dispositifs de protection :

Le Code Forestier, entre autres, encadre les interventions en forêt. Tout propriétaire d'une forêt de plus de 25 ha doit par exemple mettre en place un document de gestion durable (DGD) contrôlé par un organisme indépendant.



Des certifications de gestion durable ont été créées comme PEFC ou FSC. Leurs cahiers des charges imposent le respect de critères stricts et exigeants d'exploitation des parcelles et de traçabilité des bois qui en sont issus.

En Nouvelle-Aquitaine, 34% de la surface forestière est certifiée PEFC

Des chartes de bonnes pratiques

sont mises en place pour veiller à la protection des milieux et des riverains.



La forêt protégée et cultivée

OUI La forêt est cultivée, mais ça ne signifie pas qu'elle est surexploitée

LA GESTION FORESTIÈRE ne rime pas avec industrialisation et destruction : En France, on prélève moins de bois que la forêt n'en produit naturellement. Le volume de bois sur pied est passé de 1,8 milliards de m³ en 1985 à 2,8 milliards de m³ en 2018.



Les rythmes de croissance et de prélèvements sont respectés selon les essences concernées pour récolter à maturité les arbres à partir de : 45 ans pour le douglas, 100 ans pour un chêne ou 15 ans pour un peuplier.

Très encadrées par le Code Forestier, entre autres, les pratiques d'exploitation forestière se doivent de respecter les différentes contraintes réglementaires en vigueur.

La forêt ressource partagée

OUI ! La forêt est porteuse de bénéfices collectifs : à la fois culturels, sociétaux et économiques !

Elle nourrit l'imaginaire et contribue à la qualité du cadre de vie.

C'est un espace où l'on se promène volontiers, propice à abriter et favoriser la biodiversité.

La forêt en général et le bois en particulier procurent des ressources variées pour répondre à des besoins souvent essentiels pour l'homme.



ALORS Gérer une forêt, ce n'est pas l'abîmer, ni abîmer son environnement proche !



Dans les bonnes conditions d'utilisation, l'impact au sol des engins forestiers est limité au maximum :

le tassement au cm² est inférieur au passage d'un vététiste.

Une attention particulière est portée pour préserver les cours d'eau et les milieux humides à proximité des chantiers.

Des aménagements spécifiques sont parfois nécessaires et mis en œuvre.



En moyenne, dans une parcelle forestière, les interventions importantes sont espacées de 15 à 20 ans.

La mécanisation n'est pas un ennemi pour la forêt et son équilibre :

Les machines ont fortement évolué avec le progrès technique apportant :

- la réduction de la pénibilité du travail pour les forestiers,
- une réponse partielle à une pénurie de main d'œuvre.



Et en cas de dégradations de la voirie, les entreprises doivent prendre en charge les réparations.

Les acteurs de la gestion forestière sont de véritables professionnels de la forêt, passionnés, attentifs et responsables :

des experts dans leur domaine et des techniciens qui sont formés spécifiquement pour exercer des activités complexes, très réglementées.

La filière est engagée depuis plusieurs années dans une démarche environnementale active et volontaire :

une conscience environnementale croissante qui conduit à

- la création et à l'application de chartes de bonnes pratiques professionnelles,
- une évolution et une amélioration permanente des processus d'exploitation,
- et un engagement volontaire des forestiers dans des démarches de certifications environnementales de leurs propriétés (PEFC et/ou FSC).

NON La forêt française n'est pas menacée par la déforestation, au contraire elle progresse !

La superficie de la forêt française a doublé en un siècle et demi

et sa progression est de 20% pour les 30 dernières années, soit un total d'environ 17 millions d'hectares,

soit 31% du territoire national.



En Nouvelle-Aquitaine, si le pin maritime et le douglas figurent parmi les essences emblématiques dans l'esprit du grand public,

la région est peuplée à 62% de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres, charmes...).

Une forêt pas assez diversifiée ?

La France compte 136 essences forestières différentes, qui sont adaptées aux caractéristiques du sol, du climat et de la lumière.

Les feuillus occupent 2/3 des espaces boisés français.

La Région Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région forestière de France en surface avec 2,8 millions d'ha de forêt et un taux de boisement de 34%.



MAIS... La forêt n'est pas pour autant à tout le monde !

Si on peut croire que la forêt relève du domaine public, parce qu'elle est la plupart du temps accessible, en réalité 75% des forêts en France et

92% en Nouvelle-Aquitaine appartiennent à des propriétaires privés.

Ils la considèrent comme un véritable patrimoine à valoriser et à transmettre. Une richesse donc, dont ils prennent soin pendant des années avec l'appui des professionnels de la forêt pour en assurer la bonne santé et une gestion raisonnée.

ET... La forêt telle que nous la connaissons et nous l'aimons n'est pas uniquement le fruit de la nature

En effet, en France métropolitaine, il n'existe plus de forêt primaire.

La forêt d'aujourd'hui est le résultat de plusieurs siècles d'intervention de l'homme qui a planté ou simplement laissé pousser puis cultivé et récolté les arbres.



L'exploitation forestière accompagne,

facilite et sécurise le cycle naturel de croissance.

C'est une culture qui se pratique de manière réglementée, consciencieuse, dans le respect de l'environnement, grâce à :

- La formation et l'expertise des professionnels qui travaillent en forêt, et plus largement l'ensemble des acteurs de la filière,
- Des chartes de bonnes pratiques,
- Des réglementations en vigueur,
- Et des dispositifs de certifications environnementales.

ALORS...

Pourquoi avons-nous intérêt à prendre soin de notre forêt ?

Si on peut à juste titre rêver d'une forêt sanctuaire préservée de l'intervention humaine, il est important aussi de mesurer les bénéfices et les nécessités d'entretenir, de gérer et d'exploiter les espaces boisés.

Une forêt gérée est accueillante, sûre et en bonne santé

Une forêt entretenue est sécurisée. Sans l'exploitation forestière, les bois seraient impénétrables voire dangereux (risque de chutes de branches).

Entretenir la forêt, c'est participer à la prévention des incendies qui fragilisent les écosystèmes et menacent l'habitat humain, mais aussi reconstruire les peuplements après tempête.

Apporter une surveillance sanitaire régulière, c'est prévenir le développement des maladies et la multiplication des nuisibles pour la forêt, mais aussi sa faune, sa flore et les activités agricoles limitrophes.

Le recours aux intrants, c'est-à-dire aux traitements phytosanitaires pour protéger ou aux apports d'engrais pour fortifier, s'il y a lieu, est réglementé et ne s'effectue que sporadiquement.



OUI On récolte du bois en forêt, pour assurer le renouvellement des peuplements !

Une forêt vieillissante, non récoltée, est une forêt plus vulnérable aux aléas.

Les coupes d'éclaircie, de récolte partielle ou les coupes rases, font partie du cycle de gestion et de renouvellement de la forêt.

C'est une pratique ancestrale qui a évolué dans le temps et qui est aujourd'hui très encadrée.



Après une coupe, la disparition des arbres est une étape transitoire.

L'impact sur le paysage n'est pas définitif.

La coupe est suivie d'un repeuplement naturel ou d'une plantation.

Ainsi, en France, chaque année, 68 millions de jeunes arbres sont plantés en forêt.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 46 millions de plants qui sont commercialisés.

Des études ont montré plusieurs bénéfices lors des coupes, dont : l'ouverture temporaire des paysages qui créent des trouées favorables à la biodiversité et à l'accueil d'espèces (notamment ornithologiques).



Les branchages laissés sur place protègent, enrichissent les sols et offrent un refuge de choix pour les insectes par exemple.

ET Cultiver la forêt en France, c'est aussi produire des outils de lutte efficaces contre le réchauffement climatique



Le bois est un très bon carbonivore : il produit de l'oxygène et absorbe du CO₂ pendant sa croissance. Il continue de le stocker une fois mis en œuvre (charpente, meubles, ...)

Chaque m³ de bois stocke une tonne de CO₂

Les écosystèmes forestiers français séquestrent environ 88 millions de tonnes de CO₂ chaque année, dont environ 18 millions dans les sols.



L'utilisation du bois en tant que matériau et comme source d'énergie permet d'éviter l'émission d'à peu près 42 millions de tonnes de CO₂ tous les ans, en se substituant à des matériaux plus polluants.

ET... Utiliser le bois français, c'est limiter les importations

de bois potentiellement issus de la déforestation à l'étranger et avec pour second bénéfice d'économiser l'impact carbone lié au transport.

Révétons notre FORÊT

La forêt atout environnemental

OUI Gérer durablement la forêt, c'est contribuer à la préservation des milieux et de la biodiversité



Les forêts ont un rôle de :

- filtration des eaux, pour préserver une qualité des milieux humides et des habitats pour la faune,
- préservation de la richesse des sols,
- prévention de l'érosion.



La diversité des peuplements et des modes de gestion favorisent la biodiversité.

Des dispositifs de protection et de classement existent pour préserver les habitats d'espèces menacées (réserves, parcs naturels régionaux, Natura 2000, ou ZNIEFF).

La forêt participe à la création de :

- matériaux renouvelables
- matériaux recyclables
- matériaux durables pour un habitat économe en énergie (isolation, maisons basse consommation)
- sources d'énergies vertes capables de se substituer aux énergies fossiles (chauffage ou production d'énergie).

62% des énergies renouvelables de Nouvelle-Aquitaine sont issues du bois énergie



AINSI...

La forêt est créatrice d'emplois et de richesses locales et régionales

En Nouvelle-Aquitaine, la filière forêt-bois-papier est un acteur économique majeur : c'est le 3^{ème} secteur industriel de la région (12% des emplois dans l'industrie).

De la gestion forestière à la transformation du bois, toutes activités confondues, la filière représente :

58 900 emplois salariés directs.

Ce sont des emplois non délocalisables qui participent, à la mise en place de circuits-courts, à l'aménagement et au développement du territoire.

Si le recours à la main d'œuvre étrangère est réel, il répond aujourd'hui à une pénurie de candidats locaux dans des corps de métiers précis. Il est très encadré par la législation nationale.

